



Résiliation cours minerve

Par **Virginie84**, le **29/03/2019 à 10:55**

Bonjour j'aurais besoin de conseil car je me suis inscrite en avril 2018 au cours Minerve, je me suis retrouver au chômage après mon congé maternité en septembre 2018 avec une indemnité plus basse que prévu. En janvier je leur ai envoyé un courrier avec accusé de réception pour résiliation, leur réponse: impossible le souci financier peut-être géré en diminuant le montant des mensualités. Depuis harcèlement mais je ne répond pas le prélèvement a été bloqué. Me relance a nouveau début mars pour paiement sinon mon dossier partira en recouvrement. Du coup je refais ma lettre en invoquant le cas de force majeure car je ne peut financièrement continuer et la retour idem que le délai de résiliation a été dépassé et que les difficultés financières ne sont pas des clauses de forces majeurs. Que dois je faire car nous menace de poursuites. rnCordialement Mme FEVRE

Par **morobar**, le **29/03/2019 à 11:00**

Bonjour,rnLe cas de force majeure allégué par vos soins est inexistant.rnLa force majeure est insurmontable, alors que vous pouvez emprunter à des banques ou à des amis, vendre vos meubles...rnAlors que faire ? lire les centaines de conversations identiques à la vôtre, pas de résiliation possible, pas de force majeure.rnMêmes questions, mêmes réponses.